

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents 29
- absents..... 04
- votants 32
- procurations..... 03

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :
télétransmission en Préfecture le :

28 FEV. 2023

publication en ligne le :

28 FEV. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 21 février 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 14 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Carole ORTOLLAND, et Mme Brigitte REBOUILLAT, absents et excusés.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Sandrine CARCEY-CADET.

Mme Carole ORTOLLAND a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.

Mme Brigitte REBOUILLAT a donné procuration à M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.

Mme Stéphanie VEREL a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 19 Service Enfance Jeunesse - Approbation des tarifs :

Monsieur le Maire Adjoint expose ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2022/54 du 14 juin 2022 portant approbation des tarifs du Service Enfance Jeunesse ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les tarifs de certains accueils périscolaires au regard de la situation de hausse des coûts relatifs à l'énergie et aux matières premières notamment alimentaires ;

VU la proposition de la Commission mixte Vie scolaire, vie extrascolaire et jeunesse ;

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

1. SERVICES PÉRISCOLAIRES

1.1. Restaurants scolaires

Tranche	Quotient familial	Tarif
1	QF < ou égal à 800 €	3,55 €
2	QF entre 801 € et 1 000 €	3,89 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	4,30 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	4,64 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	5,10 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	5,57 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	6,05 €
8	QF > à 3 000 €	6,50 €

Tarifs spéciaux	
Inscriptions tardives (selon les conditions du règlement de fonctionnement)	Majoration de 50 % du tarif applicable
Repas non annulé ou annulé hors délai (selon les conditions du règlement de fonctionnement)	Tarif applicable
Enfants souffrant d'allergies alimentaires (PAI) Repas apportés par les parents	2,10 €
Repas adultes	5,92 €

1.2. Accueils périscolaires

Tranche	Quotient familial	Tarif (1/2 heure)
1	QF < ou égal à 800 €	0,61 €
2	QF entre 801 € et 1 000 €	0,82 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	1,03 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	1,23 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	1,44 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	1,65 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	1,85 €
8	QF > à 3 000 €	2,06 €

Tarifs spéciaux	
Dépassement d'horaires (après fermeture des accueils)	Majoration de 5 € sur le tarif total du temps de garde
Présence d'un enfant non inscrit ou inscrit hors délai (selon les conditions du règlement de fonctionnement)	Majoration de 2,50 € sur le tarif total du temps de garde applicable
Absence non annulée ou annulée hors délai (selon les conditions du règlement de fonctionnement)	Tarif du temps de garde ouverture- fermeture applicable

2. ACCUEILS DE LOISIRS

2.1. Croc'Loisirs

Tranche	Quotient familial	Journée avec repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
1	QF < ou égal à 800 €	18,24 €	13,35 €	9,06 €
2	QF entre 801 € et 1 000 €	18,94 €	13,90 €	9,32 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	20,00 €	14,73 €	9,58 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	21,56 €	15,86 €	10,35 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	23,64 €	17,38 €	11,12 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	27,58 €	20,14 €	12,92 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	31,64 €	22,99 €	14,73 €
8	QF > à 3 000 €	35,58 €	25,74 €	16,53 €

Tarifs spéciaux	
Dépassement d'horaires (après fermeture des accueils)	Majoration de 50 % du coût de la prestation (journée avec repas, ½ journée avec ou sans repas)
Annulation dans les 6 jours précédant le jour de l'accueil	100 % du forfait journalier applicable
Annulation à partir du 7 ^{ème} jour précédant le jour de l'accueil	Gratuit

2.2. Croc'Vacances

Tranche	Quotient familial	Journée avec repas
1	QF < ou égal à 800 €	16,20 €
2	QF entre 801 € et 1 000 €	17,28 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	18,70 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	19,80 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	23,06 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	25,88 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	27,61 €
8	QF > à 3 000 €	28,56 €

Tarifs spéciaux	
Dépassement d'horaires (après fermeture des accueils)	Majoration de 50 % du coût de la prestation (journée avec repas)
Annulation dans les 6 jours précédant le jour de l'accueil	100 % du forfait journalier applicable
Annulation à partir du 7 ^{ème} jour précédant le jour de l'accueil	Gratuit
Annulation 1 mois avant le 1 ^{er} jour du séjour, mini-camp ou stage	Gratuit
Annulation dans les 30 jours avant le 1 ^{er} jour du séjour, mini-camp ou stage	100 % du coût
Inscription pour les personnes extérieures ayant un enfant scolarisé sur la commune	33,32 € (journée avec repas) sans prise en compte du quotient familial

3. ESPACE JEUNES

3.1. Adhésion annuelle

Adhésion annuelle (par année scolaire)	5,00 €
--	--------

3.2. Activités extérieures

Tranche	Quotient familial	Part du coût de l'activité par personne (*)
1	QF < ou égal à 800 €	35 %
2	QF entre 801 € et 1 000 €	40 %
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	45 %
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	50 %
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	55 %
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	60 %
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	65 %
8	QF > à 3 000 €	70 %

(*) (Pourcentage correspondant au QF) x (prix de l'activité par personne) = Prix facturé

Tarifs spéciaux	
Annulation au-delà des 72 heures précédant le jour de l'activité	Gratuit
Annulation dans les 72 heures précédant le jour de l'activité	100 % du coût du séjour

3.3. Séjours avec hébergement

Tranche	Quotient familial	Séjour en Haute-Savoie Tarif à la journée	Séjour hors département Tarif à la journée
1	QF < ou égal à 800 €	25,75 €	36,05 €
2	QF entre 801 € et 1 000 €	27,03 €	37,85 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	28,32 €	39,65 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	29,87 €	41,71 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	31,41 €	43,77 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	32,96 €	45,83 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	34,50 €	48,15 €
8	QF > à 3 000 €	36,05 €	50,47 €

Tarifs spéciaux	
Annulation au-delà des 15 jours précédant le jour du départ	Gratuit
Annulation dans les 15 jours précédant le jour du départ	100 % du coût du séjour

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER les tarifs du service Enfance Jeunesse tels que mentionnés ci-dessus.

DE DIRE que ces tarifs seront applicables au 1^{er} mars 2023.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Stéphanie VEREL.